

Etude Benchmark de la politique migratoire Marocaine

Benchmark study of Moroccan migration policy

TOUHAMI Larbi

Enseignant-chercheur

Groupe de Recherche Gouvernance Territoriale et Développement Durable

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Tanger

Université Abdelmalek Essaadi-Tétouan

larbitouhami@yahoo.fr

KHARKHACH Nihal

Doctorante en Sciences Economiques et Gestion

Centre d'Etudes Doctorale, Economie, Gestion et Développement Durable

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Tanger

Nihalkharchach1@gmail.com

Date de soumission : 19/10/2019

Date d'acceptation : 23/12/2019

Pour citer cet article :

TOUHAMI, L. & KHARKHACH N. (2019) « Etude Benchmark de la politique migratoire Marocaine », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 11 : Décembre 2019 / Volume 4 : numéro 3 » pp : 440 - 457

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3594969>

Résumé :

Le présent article présente l'étude de la politique migratoire marocaine basée sur une étude benchmark de l'expérience française dans ce domaine et d'une analyse comparative entre les deux politiques migratoires Marocaine et Française. L'objectif de cette étude est de :

- Juger l'efficacité de la politique migratoire Marocaine en fonction des indicateurs spécifiques d'évaluation et d'amélioration de la performance de la politique en question;
- Stimuler une réflexion stratégique pour formuler des recommandations et / ou proposer des plans d'action à adopter.

Le parangonnage international est un travail qui doit se faire dans la durée et par des experts. En revanche la présente étude dans cet article n'est qu'une amorce pour effectuer un état de l'art de la politique migratoire marocaine, dont la finalité d'améliorer sa performance à travers son évaluation par des indicateurs de performance efficaces et fiables, et pour qu'il soit un point de départ pour des investigations futures.

Mots clés : « Politique migratoire ; intégration sociale et économique ; Benchmark ; performance ; indicateurs de performance ».

Abstract :

This article presents the study of Moroccan migration policy based on a benchmark study of French experience in this field and a comparative analysis between the two Moroccan and French migration policies. The objective of this study is to:

- Judge the effectiveness of the Moroccan migration policy based on specific indicators of evaluation and improvement of the performance of the policy in question;
- Stimulate a strategic reflection to formulate recommendations and / or propose action plans to adopt.

The International paragoning is a work that must be done over time and by experts. On the other hand, the present study in this article is only a primer to carry out a state of the art. of Moroccan migration policy, the purpose of which is to improve its performance through its evaluation with effective and reliable performance indicators, and so that it is a starting point for future investigations.

Keywords : « Migration policy ; integration social and economic ; benchmark ; performance ; indicators the performance ».

Introduction :

Depuis septembre 2013, le Maroc a amorcé une nouvelle politique migratoire, influencée par le rapport du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) intitulé « Etrangers et droits de l'Homme au Maroc: pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle ».

Cette nouvelle politique migratoire comporte une opération exceptionnelle de régularisation des personnes migrantes sans papiers, qui s'est déroulée du 1er janvier au 31 décembre 2014.¹

Une telle politique doit être performante, c'est-à-dire à la fois efficace et efficiente. Elle est efficace lorsqu'elle atteint les objectifs fixés. Elle est efficiente lorsqu'elle minimise les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs. Mais pour améliorer la performance d'une telle politique publique y compris la politique migratoire, il est nécessaire de recourir à l'évaluer par des indicateurs de performance.

L'évaluation des politiques publiques doit se préoccuper de l'utilité, de la mise en œuvre, de l'efficacité et de l'efficience des mesures qui ont pour but d'améliorer le sort des membres de la société. (Freeman&Rossi.2004).

La Société Française d'Evaluation (créée en 1999) a donné en 2006 une définition de l'évaluation « qui vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts ».

Dans cette logique de performance, nous pouvons alors poser la question suivante : comment peut-on mesurer la performance de la nouvelle politique migratoire au Maroc ? Ainsi, l'outil à pratiquer dans l'évaluation de la performance de la politique en question est le Benchmark.

Dans le cadre de la même analyse, on peut reprendre la citation de Robert C. Camp, initiateur de la démarche Benchmark « *Qui veut s'améliorer doit se mesurer, qui veut être le meilleur doit se comparer* ».

En outre, l'évaluation des politiques d'un pays sert à se situer comparativement aux autres pays, et à agir efficacement pour améliorer sa performance.

Dans cet article, la question fondamentale est celle de savoir à quel point la nouvelle politique migratoire marocaine est-elle performante, tout en se référant à la politique migratoire de la France ?

¹ Groupe antiracisme d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants. (2015).Maroc entre rafles et régularisation. Rapport annuelle. Rabat.

Certes, il ya de vastes différences dans tous les domaines, entre le Maroc et la France mais la proximité géographique, notre histoire commune, le développement des échanges économiques et d'intérêts géopolitiques communs nous rapprochent, c'est pour cela nous avons choisis la France comme exemple ou référence de notre étude Benchmark.

L'objectif du présent article est de répondre à la question initialement évoquée, ce qui impose un double examen. Il nécessite en premier lieu une analyse de la politique migratoire Marocaine, ses objectifs, ses modalités envisageables, et son évaluation. Il exige ensuite un examen de la politique migratoire de l'union Européenne, en se reposant sur des données à la fois qualitatives et quantitatives.

Cet article est structuré comme suit, le premier point présente le cadre méthodologique et l'objet de l'étude comparative de la politique migratoire. Le second point traite en premier lieu des données spécifiquement relatives à la politique migratoire française et l'examen de la situation par une analyse Benchmark afin d'évaluer la performance de la politique migratoire par des indicateurs bien définis. Enfin on va présenter les résultats de l'analyse Benchmark et proposer des recommandations.

1. Cadre méthodologique et objectif d'étude comparative de la politique migratoire

Dans cet article, l'étude d'évaluation de la politique migratoire est inspirée de l'expérience française d'étude Benchmark pour la même politique, c'est-à-dire, une étude comparative des politiques migratoires menées par la France et le Maroc. L'objectif principal est l'évaluation de la performance de la politique migratoire marocaine. Les objectifs opérationnels concernent :

- l'identification des indicateurs de performance des deux politiques migratoires (Française et Marocaine) ;
- le jugement de leur efficacité selon des indicateurs bien précis d'évaluation de la performance ;
- de susciter des réflexions stratégiques en vue d'avancer des recommandations et/ou de proposer des plans d'action favorables à l'évolution de la performance de la politique migratoire marocaine.

Pour la réalisation de notre étude, et de répondre aux questions posées, nous avons opté pour une méthodologie de recherche qui est à la fois empirique et analytique (deux approches).

Il n'existe pas de cadre méthodologique standard d'analyse des politiques publiques. (Muller. 1990)

- Pour l'**approche Empirique** on est se baser sur deux recherches complémentaires :
 - une recherche quantitative : l'analyse des discours officiels marocains par rapport à l'initiative de la régularisation, et ensuite une brève analyse médiatique des journaux marocains et internationaux pour comprendre la représentation de la nouvelle politique migratoire marocaine par les médias ;
 - une recherche qualitative : basée sur des entretiens avec des responsables associatifs marocains, et aussi avec des experts.

De plus, pour mener à bien l'étude d'évaluation de la politique migratoire marocaine, on s'est référé aussi sur certaines études et travaux qui sont déjà effectués au Maroc et dans d'autres pays Européens et Africains.

- Pour la deuxième, **approche analytique**, il se base sur l'étude Benchmark (l'étalonnage comparé) : cette démarche consiste à comparer et à mesurer les indicateurs de la performance afin de faire ressortir les différences et les écarts, dans le but identifier les défaillances observées et/ou valider les progrès réalisés. Elle comporte quatre étapes à savoir :

✚ Phase de planification ;

✚ Phase d'analyse ;

✚ Phase d'intégration ;

✚ Phase d'action.

Soulignant que chaque étape contient un début, un processus et une fin. La fin d'une étape doit être le début de l'étape suivante et ainsi de suite jusqu'à ce que l'étude parvienne à son terme.

Après avoir présenté le cadre méthodologique de cette étude, on essaiera dans le point suivant de présenter et de donner le panorama de la politique migratoire française et marocaine, l'objectif est de montrer l'état d'art de la migration au Maroc.

2. Panorama de la politique migratoire en France et au Maroc

2.1. En France:

Ces dernières années, la France a connu la plus forte arrivée de migrants de toute son histoire contemporaine, le pays enregistre, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) a enregistré 64 811 demandes en 2014 et 100 755 en 2017. Depuis le début de

l'année 2018, la tendance reste celle d'une forte hausse de près de 20% par rapport à l'année précédente. L'année va se terminer aux alentours de 120 000 demandeurs d'asile enregistrés.

Tableau 1 : Classement des principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en France

Pays	Rang 2016	Rang 2017	Rang 2018
Afghanistan	2	2	1
Albanie	4	1	2
Algérie	9	9	9
Bangladesh	8	10	-
Chine	10	-	-
Côte d'Ivoire	-	7	3
Géorgie	-	-	4
Guinée	7	5	5
Haïti	3	3	-
Mali	-	-	10
Nigeria	-	-	8
République démocratique du Congo	6	8	6
Soudan	1	4	-
Syrie	5	6	7

Source : DGEF, Ministère de l'Intérieur

La politique migratoire en France est organisée non seulement par la loi française, mais aussi par les décisions de l'Union Européenne (UE). Celle-ci met progressivement en place une politique d'immigration et d'asile. À partir de l'été 2015, la « crise des migrants », et à la suite notamment de l'arrivée de Syriens fuyant la guerre.²

En 2018, 6,5 millions d'immigrés vivent en France, soit 9,7 % de la population totale. 2,4 millions d'immigrés, soit 37 % d'entre eux, ont acquis la nationalité française.

La population étrangère vivant en France s'élève à 4,8 millions de personnes, soit 7,1 % de la population totale. Elle se compose de 4,1 millions d'immigrés n'ayant pas acquis la nationalité française et de 0,7 million de personnes nées en France de nationalité étrangère.

1,7 million de personnes sont nées de nationalité française à l'étranger. Avec les personnes immigrées (6,5 millions), au total, 8,2 millions de personnes vivant en France sont nées à l'étranger, soit 12,3 % de la population (Source : Insee, estimations de population 2018).

La politique migratoire menée en France a des objectifs multiples. Elle fait partie intégrante de la politique migratoire de l'UE puisque elle est inscrite dans une perspective d'avenir et

² La Direction de l'Information Légale et Administrative. Quelle est la politique migratoire de la France ? [en ligne]. Rue Desaix, Paris, date de publication 23/04/2018.

fondée sur la solidarité. Dans cette logique on peut considérer que les objectifs de la politique migratoire de la France et de l'UE sont identiques, alors selon la Fiche Technique sur l'Union européenne de 2017, publiée sur le site web officiel du Parlement Européen, les **objectifs de la politique migratoire** en France sont comme suit :

- Instaurer une approche équilibrée de gestion de la migration légale et de lutte contre l'immigration illégale ;
- Garantir un traitement équitable des ressortissants de pays tiers séjournant légalement en France ;
- Renforcer les mesures visant à lutter contre l'immigration clandestine ;
- Etablir un niveau uniforme (des droits et des obligations des immigrants légaux) qui soit comparable à celui des citoyens Français.

Par ailleurs, la politique migratoire française a généré des **réalisations** qu'on peut les résumer ci-dessous, selon le débat parlementaire du 9 Octobre 2019, (réalisations présentées M. Édouard PHILIPPE, Premier ministre de la France):

- Assurer un bon équilibre entre la responsabilité et la solidarité pour une bonne gestion des mouvements migratoires à l'intérieur de l'Europe ;
- Mieux accueillir et de mieux intégrer : Mieux accueillir, c'est tout d'abord réduire les délais d'instruction des demandes d'asile, aussi consiste surtout à mieux intégrer ceux qui ont vocation à rester et travailler, par la réduction du délai au terme de 9 à 6 mois duquel ils peuvent accéder au marché du travail. Et aussi soutenir de très nombreux projets d'intégration par emploi ;
- Autoriser le recrutement de 150 officiers de protection à l'OFPRA, et des agents nécessaires à l'ouverture d'une 23ème chambre à la cour nationale du droit d'asile ;
- Adapter et dynamiser les procédures d'immigration professionnelle en fonction des besoins des secteurs d'activité.

Cependant, toute régularisation sur le territoire français nécessite un certain nombre de conditions réglementaires. Mais avant de citer les conditions de régularisation nécessaires, il est utile de répondre à certaines questions.

2.1.1. Qu'est-ce qu'un titre de séjour ?

Un titre de séjour vous permet de rester en France plus de 3 mois après votre entrée sur le territoire.

- Vous en êtes dispensé si vous avez moins de 18 ans ou si vous êtes membre des missions diplomatiques ou consulaires.
- Vous devez le demander dans les 2 mois à compter de votre entrée en France. Si vous restez en France plus de 3 mois sans titre de séjour, vous êtes en situation irrégulière et vous encourez des sanctions.³

Quel titre de séjour pouvez-vous obtenir ?

Les titres de séjour sont différents selon le pays d'origine et la situation personnelle et familiale. La loi prévoit 4 types de cartes de séjours. Sont ainsi à différencier :

- la carte de séjour temporaire pouvant comporter différentes mentions (« étudiant », « scientifique », « vie privée et familiale », ...) et dont la durée maximale de validité est fixée à un an ;
- la carte de résident, valable pour une durée de 10 ans ;
- la carte de séjour « compétences et talents » valable pour une durée de 3 ans ;
- la carte de séjour « retraité » dont la durée de validité est fixée à 10 ans.⁴

2.1.2. Types de régularisation :

Selon le site officiel du ministère intérieur de la France ; il existe deux type de régularisation des sans papiers : la régularisation en tant que travailleur étranger, ou pour d'autres motifs (familiaux, humanitaires...).

✓ Régularisation des sans papiers : pour les travailleurs étrangers :

Afin d'obtenir la régularisation de sa situation lorsqu'on est un travailleur étranger en situation irrégulière, il faut :

- Avoir un contrat de travail ou une promesse d'embauche ;
- Résider en France depuis une certaine durée (5 ans minimum, sauf exceptions), avoir suffisamment travaillé en France depuis votre arrivée sur le territoire,
- Parler le français (au moins de façon élémentaire), etc.

C'est à la préfecture (ou la sous-préfecture) qu'il revient d'examiner les dossiers. La préfecture transmet ensuite votre demande à la Dirrecte, qui étudie votre dossier. La Dirrecte vérifie plusieurs critères, concernant notamment le contrat de travail, le respect des devoirs de l'employeur.

✓ Régularisation des sans papiers en dehors du travail :

³ DURRIEU, Carine. Les titres de séjour. Paris, 20/01/2013.

⁴ ROIG, Eric. Demande de carte de séjour : procédure et formalités .Paris ; Le Figaro le 01/05/2018.

Voici les autres motifs qui peuvent permettre d'obtenir une régularisation lorsqu'on est sans papier :

▪ Parent d'enfants scolarisés en France. Si vous êtes dans cette situation, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Résider en France depuis au moins 5 ans.
- Votre enfant ou vos enfants doivent être scolarisés en France depuis 3 ans au moins (école maternelle incluse).
- Vous devez contribuer à l'éducation et à l'entretien de votre/vos enfant(s).

▪ Le conjoint d'une personne en situation régulière : Si vous êtes dans cette situation, vous devez vivre en France depuis au moins 5 ans et vivre avec votre conjoint en situation régulière depuis au moins 18 mois.

▪ Entré en France lorsque avant l'âge de 16 ans (et vous êtes désormais majeur) : à condition de respecter ces critères :

- Avoir un parcours scolaire « assidu et sérieux ».
- Avoir des liens familiaux et personnels denses en France.
- être à la charge d'un membre de votre famille résidant en France.

Avoir un talent exceptionnel, rend possible d'obtenir une carte de séjour « vie privée et familiale » si :

- Vous avez un talent exceptionnel ou avez rendu des services importants à la collectivité dans les domaines des arts, de la culture, du sport, de l'associatif ou encore de l'économie.
- Vous êtes dans des circonstances humanitaires particulières (victime de violences conjugales, victime de traites, etc.).

2.2. Au Maroc :

Depuis Septembre 2013, le Maroc a amorcé une nouvelle politique migratoire pour remplacer la loi 02-03 relative à "l'entrée et au séjour des étrangers dans le Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières", critiquée tant pour son contenu que pour son manque d'application selon le rapport du GADEM intitulé « Etrangers et Droits de l'Homme au Maroc: pour une politique d'Asile et d'immigration radicalement nouvelle ». Les recommandations de cette étude invitent les pouvoirs publics, l'ensemble des acteurs sociaux et les sept pays partenaires du Maroc à prendre acte des nouvelles réalités et à agir en

commun pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique publique protectrice des droits, basée sur la Coopération Internationale et intégrant la société civile.

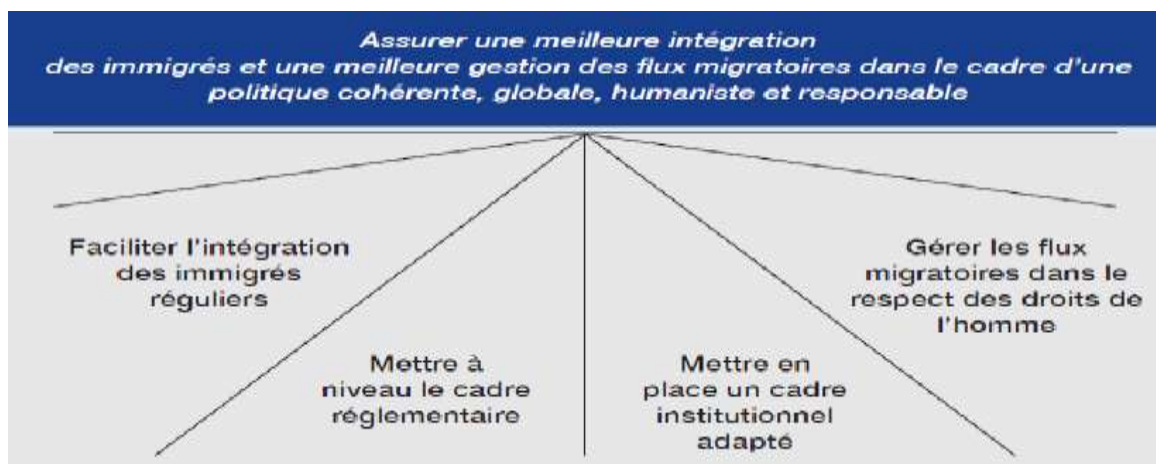
Le Conseil National de Développement Humain (CNDH) considère que cette politique devrait intégrer au minimum quatre grandes composantes à savoir :

- ✓ La situation des réfugiés et des demandeurs d'Asile ;
- ✓ Les étrangers en situation administrative irrégulière ;
- ✓ Les étrangers en situation régulière et la lutte contre la traite des personnes.⁵

Par ailleurs, la stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile se décline en quatre objectifs stratégiques :

2.2.1. Les objectifs de la politique d'immigration:

- Schéma 1 : les objectifs de la SNIA



Source : Bilan de SNIA Politique Nationale d'Immigration et d'Asile 2013-2016

2.2.2. Les réalisations de la politique migratoire marocaine:

L'approche qui a été suivie par le Maroc durant les trois premières années de la nouvelle politique migratoire a été d'agir concomitamment sur les trois plans ci-dessous :

✓ Régularisation des migrants en situation irrégulière :

- 3000 fonctionnaires ont été mobilisés afin de traiter les 27649 demandes de régularisation et de préparer la délivrance des titres de séjours pour 23096 personnes régularisées ;

⁵Groupe antiracisme d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants. (2015). Maroc entre rafles et régularisation. Rapport annuelle. Rabat.

- le gouvernement a ré-ouvert, en novembre 2013, le Bureau des Réfugiés et des Apatrides (BRA) au sein du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération ;
- 766 demandeurs d'Asile ont obtenu le statut de réfugié et 1 089 ont été auditionnés par le BRA ;
- une deuxième phase d'intégration des personnes en situation irrégulière a été lancée le 15 décembre 2016 pour une durée d'un an ;
- A la date du 5 octobre 2017, 24 367 demandes de régularisation ont été déposées par des migrants en situation irrégulière dans 70 provinces et préfectures du Royaume ;
- La durée de validité de la carte de séjour a été étendue à trois ans pour les demandes de renouvellement conformément aux instructions de Sa Majesté ;
- Parmi les bénéficiaires d'un avis favorable figurent 10 201 femmes et 8 493 hommes. Il faut souligner à cet égard que la totalité des femmes ayant déposé un dossier de régularisation a eu un avis favorable⁶ ;

✓ **Ouverture des droits et intégration des migrants et des réfugiés dans les services publics :**

- L'intégration des migrants dans les services nationaux et locaux dans les mêmes conditions et au même titre que les Marocains ;
- Les migrants peuvent ainsi scolariser leurs enfants dans les écoles publiques et privées du Royaume ;
- Ils ont un accès libre aux services sociaux de l'Entraide Nationale, à l'ensemble des programmes nationaux de santé publique, et aux soins de santé primaire et d'urgence ;
- L'accès à la formation professionnelle et aux dispositifs de recherche d'emploi ;
- Ils seront bientôt éligibles au dispositif public d'assurance maladie des plus démunis.

✓ **Mise à niveau des cadres légal et institutionnel :**

- Trois projets de lois ont par ailleurs été élaborés sur l'immigration, l'Asile et la lutte contre la traite des êtres humains, en consultation avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce dernier a été adopté par le Parlement le 2 août 2016 ;

⁶ ASSOCIATION MAROCAINE D'ETUDES ET DE RECHERCHE SUR LES MIGRATIONS (AMERM), FONDATION POPULAIRE MIGRATION ET ENVIRONNEMENT. Programme de recherche sur la Migration Internationale des Marocains MIM-AMERM (2016) ; Rabat.

- Les deux autres seront bientôt prêts à être déposés au Parlement pour examen.

2.2.3. Conditions de régularisation :

La circulaire conjointe régissant l'opération exceptionnelle de régularisation de la situation de séjour des étrangers, publiée le 16 décembre 2013, annonce que l'opération de régularisation concerne les catégories d'étrangers suivants :

- Les étrangers conjoints de ressortissants marocains ;
- Les étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière au Maroc ;
- Les enfants issus des deux cas susvisés ;
- Les étrangers disposant de contrats de travail effectifs ;
- Les étrangers justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc ;
- Les étrangers atteints de maladies graves.⁷

Soulignant que, pour mener à bien l'analyse comparative d'étude comparative de Benchmark des deux politiques migratoires, et donc d'évaluation de la performance de ces dernières, il est nécessaire et indispensable de voir les indicateurs de performance mis en place par la politique migratoire dans les deux pays.

3. Analyse approfondie des indicateurs de performance des deux politiques migratoire :

Au niveau de ce point, on essayera, d'une part de voir la phase de diagnostic des indicateurs propres à l'évaluation de la performance de la politique migratoire. En suite, de donner les résultats auxquels on est aboutit par la mise en place desdits indicateurs.

3.1. Choix d'indicateurs et évaluation de la performance de la politique migratoire:

Cette étape a pour objectif d'effectuer un inventaire approfondi des indicateurs susceptibles d'être utilisés pour l'analyse, afin de mesurer le degré d'avancement des objectifs stratégiques susmentionnés de la politique migratoire marocaine.

Alors que ça soit la politique migratoire du Maroc ou plutôt de la France, elles doivent impérativement avoir un facteur clé de succès commun, qui est l'humanisation de la situation des migrants qui s'installent sur leur sol. A partir de deux points essentiels, la politique migratoire marocaine:

⁷ Groupe antiracisme d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants. (2015). Maroc entre rafles et régularisation. Rapport annuelle. Rabat.

- doit veillé à la régularisation des papiers ;

- et assurer une meilleure intégration économique et sociale des migrants.

Il s'agit des deux exigences aux facteurs clés de succès desquelles découlent deux indicateurs distincts :

KPI1 : le taux des migrants moyens qui ont régularisé leurs papiers ;

KPI2 : le pourcentage des migrants qui ont réussi à s'intégrer.

Dans la même phase de diagnostic, après le choix d'indicateurs clés, il vient l'étape d'évaluation de la performance de la politique de ces pays pour chaque indicateur :

KPI1 : Le taux des migrants moyens qui ont régularisé leur papiers sur une période d'un an ; (On va mesurer le KPI1 selon les statistiques communiquées par le Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, et on va les comparer avec les statistiques menées par la Commission Européenne).

KPI2 : Le pourcentage des migrants qui ont insérer la vie économique et sociale sur une période de trois ans après la régularisation. Ces pourcentages sont tirés des statistiques d'une étude réalisée par un groupe de chercheurs présidé par Mme Fatima Ait Ben Lmadani, et financée par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations, qui porte sur le cas de la régularisation des migrants subsahariens, sur les statistiques menées par la Commission européenne, et sur une enquête menée par nous même dont les résultats sont les suivants :

▪ KPI1 : Calcul du taux des migrants moyens qui ont régularisé leurs papiers sur une période d'une année entre 2014 et 2015 :

On a : 23096 demandes acceptées et 27 649 demandeurs.⁸

$KPI1 \text{ Maroc} = 23\ 096 * 100 / 27\ 649$

KPI1 Maroc = 83.53%

▪ KPI1 : Calcul du taux des migrants moyens qui ont régularisé leurs papiers sur une période d'une année entre 2014 et 2015 :

On a : 35000 demandes acceptées et 200 000 demandeurs.

$KPA1 \text{ France} = 35\ 000 * 100 / 200\ 000$

⁸ Le bilan de SNIA Politique Nationale d'Immigration et d'Asile 2017

KPA1 France = 17.5%

▪ KPI2 : Calcul du pourcentage des migrants intégrés sur une période d'une année entre 2014 et 2017 : (en se basent sur deux études menées par AMERM⁹ et les deux rapports de SNIA 2016 et 2017, et deux études menées par au Maroc et en France : (**voir le tableau numéro 2 ci-dessous**) :

Tableau n°2 : L'indicateur KPI2 (Comparaison entre le Maroc et la France)

	KPI2 Maroc	KPI2 France
L'intégration linguistique	67 % maîtrisent que peu le dialecte marocain	98 % maîtrisent la langue Française
L'intégration sociale	50% déclarent ne jamais ou rarement fréquenter des Marocains.	85% ont des relations avec Français
L'accès à la santé	40,3% des enquêtés avaient recouru à des soins médicaux au Maroc	82% bénéficient d'une couverture santé
L'accès au logement	56% se seraient vu refuser une location en raison de leur origine	38% vivent dans des logements surpeuplés
L'éducation	47 % ont inscrit ou connaissent quelqu'un qui a inscrit ses enfants dans les écoles publiques	50% n'ont pas un diplôme
L'accès à l'emploi	72 % trouvent dans l'économie informelle la source principale de revenu	40,3% ont accroché un emploi dans le secteur formel

Source : Auteurs (sur la base d'une étude AMERM ; Rapport SNIA 2016-2017)

3.2. Résultats et recommandations :

3.2.1. Les résultats :

Résultat 1 :

D'après la vue panoramique susmentionnée des politiques migratoires, nous avons aboutit aux résultats suivants :

- ✓ Les deux politiques visent : la lutte contre la migration clandestine et l'intégration des migrants réguliers.
- ✓ Les deux politiques ont accompli des réalisations au niveau : législatifs et politique.

⁹ VINCENT, Elise. Immigration : les régularisations ont bondi de 50 % en 2013.

Les conditions de régularisation : en partie majeure sont les mêmes sauf que le Maroc accorde une importance déterminante au facteur humaniste dans ses conditions de régularisation.

Résultat 2 :

En dépit du taux de régularisation des sans papiers sur le territoire Marocain qui est plus élevé que celui de la France sur une durée de un an, aussi les progrès considérables de la nouvelle politique migratoire marocaine d'ouverture et d'hospitalité. Les moyens, financiers et logistiques restent limités par rapport à la France, pour progresser sur la voie de garantir les droits des migrants et leur assurer une meilleure intégration.

A travers l'étude Benchmark des deux politiques migratoire, on observe que la France a mis en place des dispositifs en matière de migration pour attirer les compétences pour répondre aux besoins de son marché de travail. Or, le Maroc reçoit que des migrants clandestins qui sont pour la majorité peu qualifiés voir non qualifiés. Il se pose alors la question de l'articulation entre la lutte contre les migrations irrégulières et la politique de gestion des flux de migrants peu qualifiés. Dans cette optique, le Maroc doit disposer d'un ensemble de moyens plus ou moins efficaces afin de maîtriser les flux de migrants qui s'installent sur son sol, la mise en œuvre de ces moyens doit répondre à des fins à la fois économiques, sociales et politiques.

3.2.2. Résultat général :

A partir de ce qui précède, on peut constater que l'incidence de l'immigration sur l'économie Marocaine est surement négative à court terme, mais si les stratégies adoptées répondront aux enjeux à la fois pour les migrants, pour la société marocaine et pour l'Etat Marocain, ils pourraient contribuer à créer des richesses sur le moyen et le long terme.

Cependant, l'application de cette conclusion dépend d'une part, de l'assistance des partenaires internationaux du Maroc et des organisations internationales, et d'autre part, d'un travail coordonné et ciblé entre les autorités marocaines, les autorités Européennes, et les pays d'origine.

3.2.3. Recommandations : d'après les résultats de l'étude qu'on a réalisée relative au Benchmark de la politique migratoire marocaine et française en vue d'évaluer et d'améliorer la performance de la politique en question, il est utile d'avancer certaines recommandations :

- Viser une politique migratoire durable;
- S'orienter vers l'innovation économique ;
- Préparer la Société Marocaine pour accueillir les migrants;

- Mener des politiques de gestion de flux en fonction avec les objectifs de la politique économique du pays.

Conclusion :

Malgré les différentes études et l'évolution de la science économique, le champ d'analyse de la question migratoire reste encore vaste. Et le principal obstacle qui confronte les chercheurs en la matière est la disponibilité de données pertinentes. De plus, les divergences de définitions, de cadres législatifs et de méthodes de calcul des migrations et leur intégration entre pays freinent souvent les études comparatives qui permettent d'agir efficacement pour améliorer la performance des politiques et stratégies suivies.

Le présente article n'est qu'une amorce, d'une part pour tenter d'examiner la politique migratoire marocaine, dont la finalité d'évaluer sa performance à travers une étude Benchmark. Le but est d'améliorer toute action permettant l'amélioration de la performance de la politique migratoire. D'autre part, l'étude qu'on a présentée dans cet article n'est qu'un point de départ pour des investigations futures, en vue de mener des stratégies efficaces et efficaces pour surmonter les entraves de développement de la politique migratoire marocaine.

Références bibliographiques :

1. Articles de Revue :

Chadia ARAB (2017). Initiatives migrantes et politiques migratoires de développement entre la France et le Maroc. Dans *Norois* 2017/3 ; Numéro 244, pp. 35 à 46.

FEERTCHAK, Alexis (2018). Les chiffres de l'immigration en France. *Le Figaro*[en ligne. Paris.

Fransje MOLENAAR (2018). La politique migratoire de l'UE, facteur d'instabilité au Sahel ? Unité de Recherche sur les Conflits, Institut Clingendael. *Revue : Confrontations Europe* ; Numéro 121, Avril-Juin 2018.

H. DALBIS, E. BOUBTANE (1998-2013). Caractérisation des flux migratoires en France à partir des statistiques de délivrance de titres de séjour.

KHALID Mohamed Ali (2019). Performance organisationnelle : quelle mesure ? *RCCA*. Numéro 9, Juin 2019/Volume 4, numéro 1.

NORA El Qadim (2010). La politique migratoire Européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités. Dans Politique Européenne 2010/2 ; Numéro 31, pp. 91 à 118.

REGARDS Croisés sur l'économie (2010). Economie politique des migrations. Editions la Découverte ; Numéro 8, Novembre 2010.

VINCENT, Elise (2014). Immigration : les régularisations ont bondi de 50 % en 2013. Le Monde. 10/04/2014 ; Paris.

2. Livres :

Corinne BALLEIX (2013). La politique migratoire de l'Union Européenne. La Documentation Française.

Houria ALAMI MCHICHI (2018). Un autre regard sur les migrations : Expériences du Maroc. Collection Histoire et Perspectives Méditerranéennes ; L'Harmattan.

Lileo MARMORA (2003). Les politiques de migrations internationales. Collection Population, Développement Immigration Intellectuel.

3. Rapports

Conseil Economique, Social et Environnemental (2018). Migration et marché du travail. Auto. Saine ; Numéro 37/2018.

Fatima Ait Ben Lmadani, Rachid Benlabbah, Zouhir Chattou, Mhammed Echkoundi, Hicham Hafid (2016). La politique d'immigration, un jalon de la politique africaine au Maroc ? Cas de la régularisation des migrants subsahariens. AMERM.

Le bilan de SNIA (Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile). Politique Nationale d'Immigration et d'Asile 2017.

Le bilan de SNIA Politique Nationale d'Immigration et d'Asile 2013-2016.

STOECKLIN, Pierre. Document La performance d'une politique publique déclinée au niveau d'un territoire académique : l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Montpellier et son évaluation (1991-2005). Thèse de Doctorat : Sciences de l'Homme et Société / Education. Université Paul Valéry - Montpellier III :2012, 1 vol.

4. Webographie :

<http://sabbar.fr/management/la-performance-de-lentreprise/> (Consulté le 14/10/2018).

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00766165/> (Consulté le 09/05/2019)

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/06/19/01016-20180619ARTFIG00310-les-chiffres-de-l-immigration-en-france.php> (Consulte le 22/05/2019).

<http://sos-net.eu.org/etrangers/externe/titridx.htm> (Consulté en 2016)

http://www.huffpostmaghreb.com/2015/01/22/regularisation-sans-papiers-maroc_n_6525502.html. (Consulté le 22 Janvier 2015).

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/06/19/01016-20180619ARTFIG00310-les-chiffres-de-l-immigration-en-france.php> (Consulté le 10 Aout 2018)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2014/04/10/immigration-les-regularisations-ont-bondi-de-50-en-2013_4398953_3224.html (Consulté le 12 Mai 2016).

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/06/19/01016-20180619ARTFIG00310-les-chiffres-de-l-immigration-en-france.php> (Consulté le 22/05/2019).

<http://sos-net.eu.org/etrangers/externe/titridx.htm> (Consulte le 06/08/2018).

<https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/5751-demande-de-carte-de-sejour-procedure-et-formalites> (Consulte le 18/03/2018)

<https://www.vie-publique.fr/france-donnees-cles/immigration/quelle-est-politique-migratoire-france.htm> (Consulte le 09/10/2018).